

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six août, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent PELLERIN, le Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/08/2025

Membres présents : Mmes et Mrs Cyril DELGOULET, Laurent PELLERIN, Yvon PICHON, Sandrine GERAUD, Christophe AUREJAC, Georgette RAFFAILLAC, Robert LEYMARIE , Daniel LACOMBE, Arnaud BIGEAT, Isabelle BOTERF, Mathias NAVALON.

Secrétaire : Mathias NAVALON

Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal
- 3- Demande fond de concours CCTHPN voirie la Gelade
- 4- Délibération nombre de conseillers communautaires
- 5- Délibération compétence GEMAPI CCTHPN
- 6- Délibération subventions transports scolaires
- 7- Délibération convention SOS chats libres
- 8- Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations
- 9- Questions diverses

1) Secrétaire de séance

Monsieur Mathias Navalon a été désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 10 juin 2025

Le PV a été adopté à l'unanimité.

3) Demande fond de concours CCTHPN voirie la Gelade

Le conseil municipal a acté à l'unanimité la demande de fond de concours à la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir à hauteur de 25 % du montant des travaux.

4) Délibération nombre de conseillers communautaires

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'une circulaire en date du 17 mars 2025 encadrant l'opération relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Il expose au conseil qu'il y a 2 possibilités de répartition du nombre de conseillers communautaires : le droit commun fixant le nombre de conseillers à 57 ou la dérogation possible fixant le nombre de conseillers communautaires à 64 permettant une meilleure représentation des communes. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil adopte le nombre de conseillers à 64.

5) Délibération compétence GEMAPI CCTHPN

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin de poursuivre ses actions d'animations et de concertations qui n'entrent pas dans le cadre de ses compétences, une modification des statuts du Syndicat Mixte Bassin de l'Isle est nécessaire. La communauté de communes étant membre de ce syndicat, il est également nécessaire d'inclure ce changement dans ses statuts. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte les modifications des statuts de la CCTHPN.

6) Délibération subvention transports scolaires

Deux familles villacoises ont formulé une demande d'aides financières pour le financement du transport scolaire de leurs enfants. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil a voté l'octroi de subventions à ces deux foyers.

7) Délibération convention SOS chats libres

Monsieur le Maire indique qu'au vu de la prolifération de chats sur la commune, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec l'association SOS chats libres afin de les stériliser. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil a voté l'autorisation octroyée à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

8) Décisions du Maire prises dans ses délégations

Achat d'une débroussailleuse auprès de l'entreprise Menu Culture à Brive.

Réservation au cabaret le Bambino de Bergerac pour le repas des ainés du 12 octobre 2025.

Réservation du bus pour le repas des ainés auprès de l'entreprise Osicars Terrasson .

9) Questions diverses

Prise de contact avec Monsieur Thierry Combeau pour animer le marché gourmand de la fête 2026.

Adressage : il reste 27 plaques de numérotation non distribuées. Les propriétaires ont été avisés par courrier. Ils pourront récupérer leurs numéros à l'accueil de la mairie.

Fin de séance : 21h46

Le Maire

Laurent PELLERIN

Le secrétaire

Mathias Navalon